

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 2724

présenté par

Mme Firmin Le Bodo et M. Christophe

à l'amendement n° 974 de la commission des affaires sociales

-----

**ARTICLE 16**

I - À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« amélioration des conditions de travail ainsi qu'à la valorisation »

le mot :

« attractivité ».

II. En conséquence, compléter le même alinéa par les mots :

« , notamment au travers de ses actions en faveur de la formation et de la professionnalisation des professionnels. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent sous-amendement vise à préciser comment la CNSA participe au renforcement de l'attractivité des métiers liés à l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes handicapées, dans le cadre de ses missions.